

Désignation des représentants au Comité permanent pour la période 2018-2021 et aux groupes de travail de la Convention de Ramsar sur les zones humides

En 2018, à la 13^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP13), les Parties ont adopté la Résolution XIII.4, *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar* et ont décidé de la composition du Comité pour la période 2018-2021. La Résolution peut être téléchargée sur le site web de la Convention, à l'adresse : <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xiii4-responsabilites-role-et-composition-du-comite-permanent-et-repartition>.

La composition du Comité permanent et de ses groupes de travail et sous-groupes figure ci-dessous et elle est publiée sur le site web de la Convention, sur la page : <https://www.ramsar.org/fr/a-propos/le-comite-permanent-actuel-2018-2021-les-membres>. Cette page est mise à jour selon les besoins.

Le Comité permanent

La composition régionale, les fonctions et les responsabilités du Comité permanent et de ses membres sont gouvernées par la Résolution XIII.4 (2018) qui remplace les dispositions précédentes énoncées dans la Résolution VII.1 (1999) et la Résolution XII.4 (2015).

Membres votants (représentants régionaux):

	<u>Membres</u>	<u>Membres suppléants</u>
<u>Afrique</u>	Algérie Ouganda Sierra Leone Tchad Zambie	Libye Rwanda Sénégal République centrafricaine Lesotho
<u>Amérique du Nord</u>	Mexique	États-Unis d'Amérique
<u>Amérique latine et les Caraïbes</u>	Costa Rica République dominicaine Uruguay	El Salvador Sainte-Lucie Équateur
<u>Asie</u>	Bhoutan Japon Oman	Philippines Chine Koweït
<u>Europe</u>	Royaume-Uni Suède Arménie Azerbaïdjan	Autriche Estonie Fédération de Russie Ukraine
<u>Océanie</u>	Australie	Fidji

- Pays hôte de la COP13 : Émirats arabes unis (président)
- Pays hôte de la COP14 : à déterminer
- Partie contractante avec statut d'observateur permanent: la Suisse (en tant que pays hôte du Secrétariat Ramsar)

Le Comité permanent actuel, lors de sa première réunion ([SC56](#)), a élu les Émirats arabes unis à sa présidence et la Suède à sa vice-présidence.

Le Groupe de travail sur la gestion

Le Groupe de travail sur la gestion, établi par les Résolutions IX.24 et X.4, se compose de :

- Uruguay, président sortant du Comité permanent pour la période triennale 2015-2018 ;
- Australie, vice-président sortant du Comité permanent pour la période triennale 2015-2018 ;
- Émirats arabes unis, président actuel du Comité permanent ;
- Suède, vice-président actuel du Comité permanent ;
- Sénégal, président sortant du Sous-groupe sur les finances ;
- Mexique, président actuel du Sous-groupe sur les finances ;
- le Président du GEST 2018-2021 (à déterminer) ;
- le Président du GEST 2015-2018 ;
- Autres Parties intéressées, sachant qu'il est souhaitable d'assurer une participation équitable: à déterminer ;
- Représentant des Organisations internationales partenaires : Wildfowl & Wetland Trust (WWT) ;
- Secrétaire général (de droit).

Les Parties contractantes qui souhaitent participer au Groupe de travail sur la gestion sont priées de contacter le Secrétariat à l'adresse de courriel suivante d'ici le 18 février : bremond@ramsar.org.

Le Sous-groupe sur les finances

Le Comité permanent, lors de sa 56e réunion (Décision SC56-03), a élu les membres suivants au Sous-groupe sur les finances, notant que le Sous-groupe était ouvert à la participation d'autres Parties intéressées :

- Sierra Leone, pour représenter la région Afrique ;
- Mexique (président), pour représenter la région Amérique du Nord ;
- Costa Rica, pour représenter la région Amérique latine et les Caraïbes ;
- Japon, pour représenter la région Asie ;
- Estonie, pour représenter la région Europe ;
- Australie, pour représenter la région Océanie ;
- Sénégal, en tant que Président sortant du Sous-Groupe sur les finances ;
- États-Unis d'Amérique en tant que Partie intéressée.

Les Parties contractantes qui souhaitent participer au Sous-groupe sur les finances sont priées de contacter le Secrétariat à l'adresse de courriel suivante d'ici le 18 février : bremond@ramsar.org.

Le Groupe de travail sur l'efficacité

La Conférence des Parties contractantes a établi le Groupe de travail sur l'efficacité par la [Résolution XIII.3](#) sur la *Gouvernance de la Convention*.

À sa 56e réunion (Décision SC56-06), le Comité permanent a décidé que :

- le Groupe de travail sur l'efficacité comprend les Parties contractantes suivantes : Australie, Autriche, Bhoutan, Cameroun, Chine, Colombie, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Kenya, Lesotho, Pays-Bas, République dominicaine, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Uruguay et Zambie, notant que certaines Parties pourraient se retirer afin de respecter l'objectif d'équilibre régional; et
- le Groupe nommera un président et un vice-président, définira son cahier des charges et fera rapport à la 57e réunion du Comité permanent.

Le Groupe de travail sur le Plan stratégique

La Conférence des Parties contractantes a établi le Groupe de travail sur le Plan stratégique par la [Résolution XIII.5](#) sur la *Révision du quatrième Plan stratégique de la Convention de Ramsar*.

À sa 56e réunion (Décision SC56-08), le Comité permanent a décidé que le Groupe de travail sur le Plan stratégique comprend les Parties contractantes suivantes :

- Afrique du Sud, Algérie, Arménie, Australie, Bénin, Bhoutan, États-Unis d'Amérique, Oman, Ouganda, République dominicaine, Sénégal et Suisse.

Le Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar

Le Comité permanent a décidé, lors de sa 56e réunion, de différer toute autre considération du Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar jusqu'à sa 57e réunion.

Le Sous-groupe sur la COP14

À déterminer.

Le Groupe de surveillance des activités de CESP

À déterminer.